

RAPPORT N° 00/3-11
au Conseil Municipal

OBJET

AMENAGEMENT DE VOIRIE ET GARDE-CORPS

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX

La Ville se propose de lancer des aménagements de voirie et de garde-corps dans les secteurs de Saint-François, de Bois-de-Nèfles, de Domenjod, du Chaudron, de Bellepierre, de La Bretagne, de Montgaillard, de Sainte-Clotilde et de Moufia.

La spécificité des travaux et des besoins nous amènent à adopter les deux lots ci-dessous établis selon la nature des travaux, conformément à l'Article 274 du Code des Marchés Publics.

• **Lot 1 Aménagement de Voirie**

- *Domenjod*

aménagement de trottoir sur RD45
(entre Ruelle la Croix et Mairie Annexe) ;

- *Chaudron*

traversée pour piétons
(entre Giratoire Cadjee et Renault Réunion) ;

- *Bellepierre*

aménagement de trottoir et muret sur Boulevard Gaston Monnerville
(entre réservoir et RD42) ;

- *Bretagne*

aménagement de trottoir sur RD50
(entre École Philibert Commerson et Sica Procanne) ;

RAPPORT N° 00/3-11

- *Montgaillard*
réhabilitation de trottoir et accès sur Boulevard Monseigneur Mondon
(entre Avenue des Cocotiers et Boulevard Saint-François) ;
- *Moufia*
réfection de la Rue des Jacinthes
(tapis d'enrobé et trottoirs entre Rue Mahatma Gandhi et Route de Moufia) ;
aménagement de carrefour Bancoul/ Ananas/ Source ;
- *Sainte-Clotilde*
aménagement de la Rue Marc Boyer
(entre Rues Lory et Tessan) ;
couverture de caniveau à la Rue Bois-de-Fer
(entre Rues Gimard et des Deux-Canons) ;
- *Bois-de-Nèfles*
aménagement d'accès au Lotissement Les Tecks.
- **Lot 2 Garde-Corps**
 - *Bellepierre*
construction de garde-corps sur Allée des Granits
(entre Allée des Spinelles et Allée des Rubis) ;
réfection de garde-corps sur Ravine de la Source
(Boulevard de la Source) ;
 - *Montgaillard*
réfection de garde-corps à la Rcade de l'Oasis
sur Ravine Laverdure ;
 - *Saint-François*
construction de garde-corps sur Chemin de l'Evêché
au droit de la Ravine Boucan Launay.

Ainsi, toute entreprise compétente dans l'un ou l'autre cas pourra soumissionner.

RAPPORT N° 00/3-11

Le montant prévisionnel des travaux est évalué à 3 400 000 F HT décomposé comme suit :

- LOT N° 1 3 000 000 F,
- LOT N° 2 400 000 F.

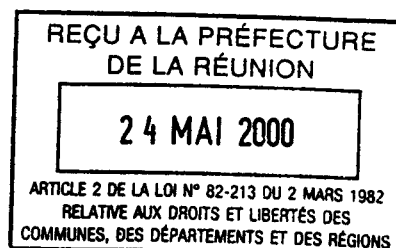
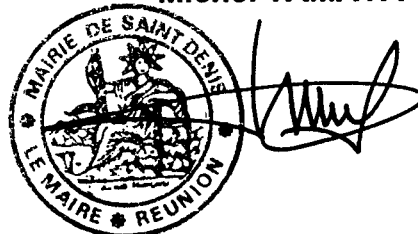
La dépense correspondante sera imputée au Budget communal au Chapitre 23/ Article 2315.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet d'aménagement de voirie et garde-corps ;
- d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 274, 296 et suivants du Code des Marchés Publics),
 - marché décomposé en deux lots (Aménagement de Voirie / Garde-Corps) ;
- de m'autoriser à lancer la procédure ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) sur avis favorable de la Commission Appels d'Offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 00/3-11
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 19 mai 2000**

OBJET

AMENAGEMENT DE VOIRIE ET GARDE-CORPS

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget sur le Chapitre 23 / Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 00/3-11 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement de voirie et garde-corps sur les secteurs de Saint-François, de Bois-de-Nèfles, de Domenjod, du Chaudron, de Bellepierre, de La Bretagne, de Montgaillard, de Sainte-Clotilde et de Moufia.

DELIBERATION N° 00/3-11

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

ARTICLE 3

Approuve la décomposition de l'opération en deux lots (Aménagement de Voirie / Garde-Corps).

ARTICLE 4

Autorise le Maire à lancer la procédure.

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer un (des) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) sur avis favorable de la Commission Appels d'Offres.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 23 MAI 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

